



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 juillet 2014
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2014

2-5 septembre 2014, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Descriptif de programme de pays
pour la République de l'Équateur**

Assistance proposée par le FNUAP (montant indicatif) : 6,2 millions de dollars : 3,2 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 3 millions à financer au moyen de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Période du programme : Quatre ans (2015-2018)

Cycle de l'assistance : Sixième

Catégorie selon la décision 2013/31 : Rose

Montant indicatif de l'assistance proposée

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de résultat du plan stratégique</i>		<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Résultat 1	Santé sexuelle et procréative	1,7	2,5	4,2
Résultat 2	Adolescents et jeunes	0,6	0,3	0,9
Résultat 3	Egalité des sexes et autonomisation des femmes	0,6	0,2	0,8
	Coordination et aide au programme	0,3	–	0,3
Total		3,2	3,0	6,2

* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 août 2014).

14-57114X* (F) 050914 050914



Merci de recycler 



I. Analyse de la situation

1. L'Équateur a une population de 14,5 millions d'habitants (estimation de 2010), en grande partie jeune et urbanisée et dont près de 63 % vivent dans des zones urbaines et plus de 58 % ont moins de 29 ans. Les deux provinces du nord, Esmeraldas et Sucumbios, comptent respectivement 43,9 % d'Afro-Équatoriens et 13,4 % of de peuples autochtones.

2. L'Équateur est un pays à revenu intermédiaire qui, suivant l'Indice de développement humain du PNUD de 2013, a un indice de développement humain élevé (0.724); quelque 27,3 % de sa population vivent dans la pauvreté (zones urbaines : 16,1 %; zones rurales : 49,1 %) et 11,2 % vivent dans l'extrême pauvreté (zones urbaines : 5 %; zones rurales : 23,3 %). Dans la région de l'Amazone, le pourcentage de population vivant dans la pauvreté est de 59,7 %; dans la province d'Esmeraldas (frontière nord), il est de 49,7 %.

3. La Constitution de l'Équateur, approuvée en 2008, souligne l'importance que revêt la promotion de l'égalité des sexes, des droits procréatifs, des droits des jeunes et des adolescents et de méthodes de développement respectueuses des cultures et participatives. Ces principes sont pris en compte dans le Plan national de développement 2013-2017, qui fournit un cadre stratégique aux interventions appuyées par le FNUAP.

4. En dépit de l'accroissement des investissements et de progrès dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui ont entraîné une amélioration des indicateurs sociaux, il y a encore de gros problèmes à résoudre.

5. L'indice synthétique de fécondité était de 3,1 enfants par femme et présentait de grandes disparités entre les groupes de population. Les femmes ayant un niveau élevé d'éducation avaient en moyenne deux enfants et celles sans éducation formelle en avaient près de six. Les femmes se situant dans le quintile le plus pauvre en avaient moins de deux. Les femmes autochtones, qui tendent à être plus pauvres et moins instruites, en avaient en moyenne près de cinq.

6. Le taux de fécondité chez les adolescentes, qui est de 100 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, est l'un des plus élevés de la région. Entre 2000 et 2010, il s'est élevé de 74 % chez les filles âgées de 10 à 14 ans. Durant la même période, il s'est accru de 9 % chez les filles âgées de 15 à 19 ans. Près de 20 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans ont plus d'un enfant à charge, ce qui accroît la pauvreté générale.

7. Le taux de prévalence du VIH dans la population générale est de 0,6 %; il est resté stable ces quatre dernières années. Le taux de prévalence de la contraception est de 73 %, le taux d'utilisation de contraceptifs modernes de 58,7 %. Les besoins non satisfaits de planification familiale chez les femmes autochtones, sans instruction et pauvres sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale.

8. En dépit d'améliorations sensibles du taux de mortalité maternelle, qui a été ramené à 70 décès pour 100 000 naissances vivantes, l'Équateur est loin d'avoir atteint l'objectif 5 du Millénaire pour le développement. Le pourcentage d'accouchements dans des établissements sanitaires s'établit à 74,7 % à l'échelle nationale, contre 61,3 % à la frontière nord.

9. Selon l'enquête nationale de 2012 sur la violence sexiste, trois femmes sur cinq ont été victimes d'actes de violence sexiste et, parmi elles, une femme sur quatre a été également victime d'actes de violence sexuelle; des taux élevés de violence sexiste persistent dans les provinces de la frontière nord.

10. Il y a lieu de réduire les déséquilibres susmentionnés en investissant dans la santé procréative et les droits des femmes et des jeunes et dans la collecte de données sur les populations exclues et désavantagées, qui permettraient d'analyser les inégalités sociales.

II. Coopération passée et enseignements tirés

11. Le programme de pays précédent (2010-2014), était aligné sur les priorités nationales telles qu'elles sont indiquées dans la Constitution et le Plan de développement national 2007-2009; il soulignait combien il importe de faire valoir la santé et les droits sexuels et procréatifs, en particulier ceux des femmes autochtones et afro-équatoriennes et des jeunes.

12. En 2013, le Gouvernement et le FNUAP ont procédé à son évaluation finale, qui a mis en lumière les réussites suivantes : a) le programme de pays a permis de faire prendre en compte les droits sexuels et procréatifs et des approches relatives au genre, à la culture et à la jeunesse dans le Plan national de développement 2013-2017 et dans les stratégies nationales de planification familiale et de prévention du VIH chez les adolescents; b) il a permis de mobiliser des ressources nationales d'un montant approximatif de 15 millions de dollars pour rendre les produits de santé procréative, dont les contraceptifs, financièrement accessibles; c) il a appuyé, conjointement avec les organismes des Nations Unies partenaires, l'établissement de l'atlas des inégalités socio-économiques en Équateur; d) il a appelé l'attention sur les problèmes de santé procréative dans des situations humanitaires.

13. Plusieurs de ses principaux enseignements ont résulté du programme de pays précédent : a) l'utilisation de données fiables et de qualité est un élément essentiel d'une stratégie de mobilisation et de communication fondée sur des faits à même d'appuyer les décisions politiques nationales; b) le renforcement de l'appropriation nationale est d'une importance cruciale et suppose un renforcement des capacités, des échanges de connaissances et une coopération Sud-Sud et triangulaire; c) la promotion de l'égalité des sexes peut faciliter l'accès des femmes aux services de santé procréative; d) l'assistance technique dispensée aux niveaux national et local se révèle efficace; e) l'appui aux provinces de la frontière nord réduira les déficits de santé procréative dans le pays; f) il faut continuer à mobiliser durablement des ressources pour remédier aux problèmes de santé procréative.

14. Compte tenu des enseignements tirés de l'évaluation du programme de pays, les recommandations ci-après ont été formulées : a) faire du dialogue sur les politiques et de la mobilisation les principales stratégies du nouveau programme de pays et les compléter par l'assistance technique et le renforcement des capacités, notamment au moyen des coopérations Sud-Sud et triangulaire, et par la gestion des connaissances, qui permet de produire les données nécessaires pour mobiliser et formuler des conseils sur les politiques à suivre; b) se servir des conseils sur les politiques nationales fondées sur des faits pour formuler des approches infranationales, en se concentrant à cet égard sur la frontière nord conformément à

la priorité nationale; c) promouvoir l'égalité des sexes de façon que la santé et les droits sexuels et procréatifs soient accessibles à toutes les femmes.

III. Programme proposé

15. Le programme proposé a été élaboré en consultation avec le Gouvernement et les partenaires stratégiques. Ce nouveau programme, qui tient compte des enseignements tirés de l'expérience, a été aligné sur les priorités nationales, telles qu'elles sont indiquées dans le Plan de développement national 2013-2017 et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2015-2018, ainsi que dans le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017.

16. Le nouveau programme sera axé sur la mobilisation et le dialogue sur les politiques, à l'appui de l'action du Gouvernement visant à rendre la santé et les droits sexuels et procréatifs universellement accessibles afin de réduire la mortalité maternelle. L'accent sera mis sur les populations exclues et les plus marginalisées vivant le long de la frontière nord, dont des groupes autochtones, des Afro-Équatoriens, des femmes et des filles pauvres, des adolescents et des jeunes. S'ajouteront à cela des activités de gestion des connaissances qui viseront à rassembler les données nécessaires à la prise de décisions et au renforcement des capacités. Le programme appliquera des méthodes respectueuses des questions de genre et des particularités culturelles et comporte un volet concernant les droits de l'homme.

Réalisation 1

Santé sexuelle et procréative

17. Les deux produits du programme de pays liés au résultat 1 du plan stratégique du FNUAP, qui porte sur la santé sexuelle et procréative, y compris la santé maternelle et la planification familiale, appuieront la réalisation du résultat du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) consistant à réduire les inégalités dans l'exercice des droits à la santé, à l'éducation et à une protection sociale complète.

18. *Produit 1 : accroissement de la capacité du Ministère de la santé de mobiliser en faveur du renforcement des soins intégrés de santé sexuelle et procréative, notamment à la frontière nord et dans un cadre humanitaire.* Le FNUAP réalisera ce produit : a) en appuyant la mobilisation fondée sur des faits, le dialogue sur les politiques et le travail en réseau pour accroître les investissements dans des soins de santé procréative de qualité; b) en aidant techniquement à promouvoir des soins de santé sexuelle et procréative intégrés, notamment des services de prévention de l'infection à VIH, en particulier à la frontière nord, en faveur des femmes, des adolescents et des jeunes, et dans un cadre humanitaire; c) en aidant techniquement, notamment au moyen d'échanges de bonnes pratiques, à élaborer et à diffuser des directives et des outils de travail sur les soins de santé sexuelle et procréative intégrés, mettant l'accent sur la santé maternelle, la planification familiale, la prévention de l'infection à VIH et la violence sexuelle; d) en aidant techniquement à renforcer la surveillance de la mortalité maternelle.

19. *Produit 2 : renforcement de la capacité du Ministère de la santé d'accroître la demande et la fourniture de contraceptifs modernes au niveau national, en particulier à la frontière nord.* Le FNUAP réalisera ce produit : a) en menant des

activités de mobilisation fondées sur des faits visant à rassembler les ressources nationales nécessaires pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative et la création d'un système d'information sur la gestion logistique; b) en aidant techniquement à accroître l'accessibilité, la demande et l'utilisation de services de planification familiale à la frontière nord, à l'intention, en particulier, des adolescents et des jeunes et des populations exclues et marginalisées.

Réalisation 2

Les adolescents et les jeunes

20. Les deux produits du programme de pays relatifs au résultat 2 du plan stratégique serviront à faciliter la réalisation du résultat du PNUAD relatif à la réduction des inégalités dans l'exercice des droits à la santé, à l'éducation et à une protection sociale complète.

21. *Produit 1 : renforcement de la capacité des institutions nationales d'élaborer, à l'intention des adolescents et des jeunes, des politiques sur la santé et les droits sexuels et procréatifs fondées sur des faits.* Le FNUAP réalisera ce produit : a) en menant des activités de mobilisation visant à promouvoir la participation des adolescents et des jeunes à la formulation de politiques et de programmes fondés sur les droits; b) en menant des activités de mobilisation et en organisant des dialogues aux fins de la formulation de lois, politiques et programmes ouvrant aux adolescents et aux jeunes l'accès à des services de santé sexuelle et procréative et de lutte contre le VIH et le sida de qualité, ou aux fins de la révision en ce sens des lois, politiques et programmes existants; c) en aidant techniquement à créer, analyser, utiliser et diffuser des données sur les adolescents et les jeunes, y compris sur la santé et les droits sexuels et procréatifs, et à combler progressivement les déficits de connaissances existants.

22. *Produit 2 : renforcement de la capacité du Ministère de l'éducation de mobiliser en faveur d'une éducation sexuelle complète dans les écoles.* Le FNUAP réalisera ce produit : a) en menant, au sein du Ministère de l'éducation, des activités de mobilisation fondées sur des faits en faveur d'une éducation sexuelle complète, en particulier dans les écoles de la frontière nord; b) en aidant techniquement à élaborer des directives et des outils de travail sur l'éducation sexuelle complète.

Réalisation 3

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

23. Le produit du programme de pays relatif au résultat 3 du plan stratégique servira à appuyer la réalisation du résultat du PNUAD relatif à la promotion de l'égalité des sexes et à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence sexiste.

24. *Produit 1 : renforcement de la capacité des institutions nationales et des organisations nationales de la société civile de remédier à la violence sexiste de façon intégrée, y compris dans un cadre humanitaire.* Le FNUAP réalisera ce produit : a) en plaidant, dans le cadre d'activités de mobilisation et de dialogues avec la police, pour que les lois et les politiques tiennent compte de l'impératif d'égalité des sexes et visent à remédier à la violence sexiste; b) en produisant des connaissances et des données pour qu'il puisse être remédié à la violence sexiste de

façon intégrée, y compris dans un cadre humanitaire; c) en aidant techniquement à renforcer la capacité de la société civile de prévenir la violence sexiste.

IV. Administration, suivi et évaluation du programme

25. Le FNUAP et le Ministère des affaires étrangères administreront et coordonneront le programme de pays en utilisant un cadre axé sur les résultats. La modalité d'exécution retenue est l'exécution nationale, qui s'effectuera au moyen de partenaires soigneusement sélectionnés en fonction de leur aptitude à exécuter des programmes de qualité aux niveaux national et local. Le FNUAP suivra en permanence les résultats de ses partenaires et procèdera à des ajustements selon que de besoin

26. Le PNUAD établira des synergies entre les organismes des Nations Unies pour assurer le suivi du programme de pays, notamment à l'aide de programmes conjoints. Des institutions et des experts nationaux et régionaux fourniront une assistance technique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, tandis que l'assurance qualité et le suivi de la qualité seront organisés par le Bureau régional du FNUAP pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les services du siège de l'organisation à New York.

27. Le bureau de pays du FNUAP en Équateur comprend du personnel financé par le budget institutionnel de l'organisation, qui est chargé d'assurer l'efficacité de l'administration et de l'élaboration du programme. Le FNUAP allouera des ressources du programme aux membres du personnel qui apporteront une expertise technique ou liée au programme, ainsi qu'un appui connexe, aux fins de l'exécution du programme.

28. Le bureau de pays élaborera une stratégie de mobilisation financière qui permettra de mobiliser des fonds auprès des donateurs nationaux et internationaux et du secteur privé, y compris au moyen de mécanismes de financement compensatoire. En cas d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, programmer des activités, en particulier des mesures permettant de sauver des vies, pour faire face à des situations humanitaires.

Cadre de résultats et des ressources pour l'Équateur, 2015-2018

Priorité nationale : Améliorer la qualité de vie de la population.

Résultat du PNUAD : D'ici à la fin de 2018 et conformément aux directives des secteurs concernés, les organismes des Nations Unies contribuent à rendre les institutions nationales et locales et les citoyens mieux à même de réduire les inégalités dans l'exercice des droits à la santé, à l'éducation, à l'habitat et au logement, à l'eau, à la nourriture, à un environnement sain et à une protection sociale complète.

Résultat du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, références et cibles des produits	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 1 : Santé sexuelle et procréative</p> <p>(Disponibilité et utilisation accrues de services intégrés de santé sexuelle et procréative, y compris de planification familiale, de santé maternelle et de lutte contre le VIH/sida, favorisant l'égalité des sexes et répondant aux normes relatives aux droits de l'homme en matière de qualité des soins et d'égalité d'accès)</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de naissances vivantes effectuées (en présence de personnel de santé qualifié) dans les services de santé. Taux de prévalence des contraceptifs modernes <p>Pourcentage initial : 74 %; Cible : 80 %</p> <p>Pourcentage initial : 58 %; Cible : 64 %</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement de la capacité du Ministère de la santé de mobiliser en faveur du renforcement des services intégrés de santé sexuelle et procréative, notamment à la frontière nord et dans un cadre humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de directives, de protocoles et de normes sur la santé sexuelle et procréative appuyés par le FNUAP. Nombre de services de santé de la frontière nord qui ont formé du personnel à l'application des normes de santé maternelle, y compris de planification familiale. Nombre d'institutions appuyées par le FNUAP qui appliquent le plan national de préparation à des interventions humanitaires en matière de santé sexuelle et procréative, de prévention de l'infection à VIH et de violence sexuelle. <p>Nombre initial : 5; Cible : 10</p> <p>Nombre initial : 82; Cible : 107</p> <p>Nombre initial : 1; Cible : 3</p>	<p>Ministères de la coordination sociale et de la santé publique, Secrétariat de la planification nationale, organisations nationales de la société civile; établissements universitaires, fédérations professionnelles, organisations de femmes et de jeunes et organisations communautaires, réseau national de jeunes contaminés par le VIH et travailleurs sexuels</p>	<p>1,3 million de dollars (1,0 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,3 million à financer par d'autres ressources)</p>
	<p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Renforcement de la capacité du Ministère de la santé d'accroître la demande et la fourniture de contraceptifs modernes au niveau national, en particulier à la frontière nord</p>	<ul style="list-style-type: none"> Système d'information sur la gestion logistique en place <p>Nombre initial : 0; Cible : 1</p>		<p>2,9 millions de dollars (0,7 million à prélever sur les ressources ordinaires et 2,2 millions à financer par d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : Améliorer la qualité de vie de la population.

Résultat du PNUAD : D'ici à la fin de 2018 et conformément aux directives des secteurs concernés, les organismes des Nations Unies contribuent à renforcer la capacité des institutions nationales et locales et des citoyens de réduire les inégalités dans l'exercice des droits à la santé, à l'éducation, à l'habitat et au logement, à l'eau, à la nourriture, à un environnement sain et à une protection sociale complète.

<i>Résultat du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs, références et cibles des produits</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p>Réalisation 2 : Les adolescents et les jeunes (Priorité accrue accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes, dans les politiques et les programmes nationaux de développement, en particulier disponibilité accrue d'une éducation sexuelle complète et de services de santé sexuelle et procréative)</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lois et de politiques permettant aux adolescents d'accéder à des services de santé sexuelle et procréative <p>Nombre initial : 1; Cible : 2</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement des capacités des institutions nationales d'élaborer, à l'intention des adolescents et des jeunes, des politiques sur la santé et les droits sexuels et procréatifs fondées sur des faits</p>	<p>Nombre de documents fondés sur des faits plaçant en faveur de droits sexuels et procréatifs pour les adolescents et les jeunes établis avec l'appui du FNUAP</p> <p>Nombre initial : 2; Cible : 4</p>	<p>Ministère de la santé publique; Ministère de l'éducation; Ministère de l'inclusion sociale; Secrétariat de la planification nationale; organisations nationales de la société civile, notamment organisations de femmes et de jeunes et organisations communautaires; réseau national de jeunes contaminés par le VIH</p>	<p>0,6 million de dollars (0,3 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,3 million à financer par d'autres ressources)</p> <hr/> <p>0,3 million de dollars (0,3 million à prélever sur les ressources ordinaires)</p>
	<p><i>Produit 2 :</i> Renforcement de la capacité du Ministère de l'éducation de plaider en faveur de la mise en place d'une éducation sexuelle complète dans les écoles, conforme aux normes internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports d'éducation sexuelle complète élaborés par le Ministère de l'éducation avec l'appui du FNUAP • Nombre d'écoles utilisant des supports d'éducation sexuelle complète, élaborés à la frontière nord avec l'appui du FNUAP <p>Nombre initial : 2; Cible : 4</p> <p>• Nombre d'écoles utilisant des supports d'éducation sexuelle complète, élaborés à la frontière nord avec l'appui du FNUAP</p> <p>Nombre initial : 32; Cible : 60</p>		

Priorité nationale : Promouvoir l'égalité, la cohésion, l'inclusion et l'équité sociale et territoriale dans la diversité.

Résultat du PNUAD : D'ici à la fin de 2018, les organismes des Nations Unies contribuent à rendre les institutions et les citoyens mieux à même de promouvoir l'égalité des sexes et d'éliminer la violence sexiste et toutes les formes de discrimination fondées sur l'appartenance ethnique, le handicap, l'âge et la mobilité humaine

<i>Résultat du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs, références et cibles des produits</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p>Réalisation 3 : Egalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p>(Progrès en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et des filles et d'application des droits procréatifs, notamment pour les femmes, les adolescents et les jeunes les plus vulnérables et les plus marginalisés)</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans d'action nationaux pour l'égalité des sexes qui traitent des droits procréatifs, fixent des cibles en la matière et prévoient des allocations budgétaires aux fins de leur réalisation <p>Nombre initial : 1 Cible : 1</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement de la capacité des institutions nationales et des organisations de la société civile de remédier à la violence sexuelle de façon intégrée, y compris dans un cadre humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions publiques dotées des moyens de remédier de façon intégrée à la violence sexuelle et appuyées par le FNUAP Nombre initial : 2; Cible : 3 • Nombre d'organisations de la société civile appuyées par le FNUAP qui plaident en faveur de droits procréatifs pour les femmes et contre la violence sexuelle Nombre initial : 4; Cible : 6 • Nombre de réseaux locaux intervenant de façon intégrée pour prévenir et combattre la violence sexuelle, y compris dans un cadre humanitaire, à la frontière nord Nombre initial : 1 Cible : 2 	<p>Assemblée nationale, Ministre de la justice; Bureau de l'Ombudsman; organisations non-gouvernementales; Front national pour les droits sexuels et procréatifs; Assemblée nationale des jeunes, associations de jeunes pour l'égalité des sexes, plateformes pour les droits des femmes</p>	<p>0,8 million de dollars (0,6 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,2 million à financer par d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Montant total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,3 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>